



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT Maire
Mme Magali OUEDRAOGO Adjointe

Bureau du Conseil

M. Alexandre SIZONENKO Président
Mme Michèle TISCHHAUSER Vice-présidente
Mme Myriam RIVOLLET Secrétaire

Conseillers municipaux

M. Sébastien DORAND
M. André FERREZ
M. Jorge VARELA
M. Robin VIDONNE
M. Éric WYSS

Excusé-e-s

Mme Danièle YAKOUBIAN Adjointe
Mme Léonie DUNAND
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Présentation du budget de fonctionnement et des investissements 2025
6. Comptes rendus des commissions
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers



M. Alexandre Sizonenko ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous, puis il annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 19 septembre 2024.

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Antoine Cornut

Règlement de vidéosurveillance

Le Maire énumère les modifications mineures apportées au règlement de vidéosurveillance suite aux recommandations du préposé cantonal à la protection des données. Art. 1 al. 2 : le terme « incivilités » a été retiré, car il ne donne pas droit au recours à la vidéosurveillance. Art. 7 al. 3 : sur le principe, l'Exécutif et trois collaborateurs de la commune auraient pu visionner les images. Or selon le préposé cantonal à la protection des données, les membres de l'Exécutif doivent être retirés de la liste. En cas de plainte d'une personne suite au visionnage d'un magistrat, le préposé donnerait raison à cette personne. Le règlement et l'annexe ont été modifiés en conséquence. Seront seuls désignés nommément sur l'annexe : Mme Myriam Rivollet, Mme Carole Chollet et M. Serge Dubrit. **Le Maire** sollicite l'accord de principe du Conseil municipal.

À l'unanimité (5 oui), le Conseil municipal donne son accord de principe concernant le règlement de vidéosurveillance et son annexe.

Nomination des Présidente et Vice-présidente des locaux de vote pour 2025

Le Maire annonce la candidature de Mmes Micheline Theintz (Présidente), Madina Gaete (suppléante), Louisa Ferrez (Vice-présidente) et Carole Chollet (suppléante). Il remercie chaleureusement ces citoyennes d'assumer ces fonctions pour l'année 2025, car il n'est pas toujours évident de se libérer le dimanche.

ORPC

La séance du 24.9.2024 de l'ORPC était essentiellement consacrée à la présentation du budget 2025. L'augmentation des charges d'environ Fr. 35'000.- est essentiellement due au départ de M. M. Valli un collaborateur de Chêne-Bougeries dont les prestations étaient refacturées à l'ORPC, et des rattrapages de caisse de pension. Conformément à son contrat de travail, l'intéressé a droit à des indemnités de départ. Gy voit son budget passer de Fr. 7'490.- en 2024 à Fr. 9'025.- en 2025. Son successeur sera directement employé par l'ORPC, ce qui évitera une refacturation de ces frais de tiers.

Séance Arve et Lac

Le Maire indique que la dernière séance d'Arve et Lac a eu lieu le 25.9.2024 à Gy. Les magistrats, qui ont assisté à un exposé du CERN à propos du futur FCC, ont posé toutes les questions qu'ils souhaitaient, notamment à propos des préoccupations de la région. En effet, une des cheminées de sortie pour l'extraction des matériaux d'excavation était prévue à la limite entre Presinge et Choulex. Les représentants du CERN ont annoncé qu'un forage de test serait réalisé mais qu'a priori, il n'y aurait pas d'excavation sur ce site. Les excavations seraient plutôt imaginées à proximité de l'autoroute côté France, ou d'une voie ferrée. Normalement, il ne devrait pas y avoir de grosse implantation de chantier ni de trafic de camions dans la région, ce qui est une bonne nouvelle.

Le Président demande si le chantier en cours à l'Avenir a un rapport avec le CERN.

Le Maire répond qu'il s'agit de la réfection des pistes cyclables.

GSIS

Le 26.9.2024, la séance du GSIS était consacrée à l'examen et au vote du budget 2025. Le désengagement progressif de la Ville de Genève induit chaque année des augmentations pour les communes. Pour 2025, la part de Gy s'élèvera à Fr. 37'905.- sur un budget de Fr. 62'737'000.-. Les communes présentes ont approuvé ce budget et voté une autorisation à recourir à l'emprunt à hauteur de 20 mios.

Seymaz-Région

Le 1.10.2024, les magistrats de Seymaz-Région ont étudié le budget du service des gardes ruraux, Presinge s'étant retirée du groupement.

Arrivée de M. Sébastien Dorand.

Les six communes ont approuvé le budget. La charge pour Gy s'élève à Fr. 10'160.- sur un budget de Fr. 132'832.-. Pour mémoire, les trois gardes ruraux correspondent à un ETP de 130 % (un à 20 %, un à 50 % et un à 60 %).

Crédit de Fr. 100'000.- pour la réfection du chemin de Servèze

Le Maire annonce que le DIN a validé la délibération y relative.

Le Président demande pourquoi le DIN devait se prononcer sur cette délibération.

Le Maire rappelle que toutes les délibérations du Conseil municipal doivent être validées par le DIN.

Nouveau site internet de l'ACG

La refonte du site internet de l'ACG a été présentée lors de la dernière assemblée générale. Ce site présente nombre d'informations intéressantes.

Mme Magali Ouedraogo

Mobilitri

Mme Magali Ouedraogo rappelle que le contrat avec Mobilitri se terminant le 31.10.2024, la commune avait mandaté CSD Ingénieurs ambassadeur Éco21. Ce mandataire s'est chargé de définir le cahier des charges et de proposer des solutions alternatives à Mobilitri. Suite au rapport de M. E. Barbe, le choix s'est porté sur la reprise des levées des encombrants au porte-à-porte par l'entreprise Pradervand Transport.

Arrivée de M. Robin Vidonne.

Mmes Magali Ouedraogo et Myriam Rivollet ont reçu l'entreprise Pradervand le 14.10.2024 à la mairie.

Dès le 31.10.2024, les habitants de Gy ne pourront plus déposer leurs encombrants ou déchets spéciaux à Mobilitri. Un tous-ménages, qui doit encore être validé par M. E. Barbe et Pradervand Transport, sera distribué la semaine prochaine à la population.

Vu les tonnages de la commune, et pour répondre aux objectifs fixés par le plan cantonal de gestion des déchets, le bois, la ferraille, l'électronique et l'électroménager devront être séparés lors de la prise en charge des encombrants. La tournée sera effectuée par trois véhicules qui se suivront (un pour le bois, un pour la ferraille et l'électroménager, un pour les autres encombrants).

La collecte au porte-à-porte aura lieu tous les deux mois, comme dans les autres communes, notamment Bernex, qui proposent ce service. La première levée aura lieu le 13.11.2024 ; elle sera programmée le deuxième mercredi du mois tous les deux mois. Les déchets spéciaux seront récoltés deux fois par année dans une camionnette avec des bacs pour le tri dans un lieu défini.

Les habitants, qui ne pourront plus se débarrasser de leurs gravats, devront les rapporter dans un ESREC ou commander une benne, comme auparavant. Les gravats augmentaient notablement les tonnages de Mobilitri.

Le Maire ajoute que l'objectif de la commune serait d'éventuellement mutualiser la tournée avec Meinier, qui est en pleine réflexion sur Mobilitri, afin de minimiser les allez-retours des camions.

Mme Magali Ouedraogo précise qu'à part Choulex et Vandœuvres, les communes alentour ont reconduit pour une année le contrat de Mobilitri. La réflexion se poursuivra. Un bilan sera fait avec Pradervand Transport courant 2025 afin que les tournées soient les plus efficaces possible.

Le Maire indique que l'offre sera ajustée en cours d'année en fonction de la situation. Le retrait de Gy du contrat Mobilitri a entraîné d'autres communes à faire de même. L'inconvénient du retour des levées au porte-à-porte, ce sont les déchets spéciaux et les gravats, des déchets relativement marginaux pour les particuliers.

Mme Magali Ouedraogo remercie Pradervand Transport pour sa réactivité par rapport aux différentes demandes de la commune et exigences cantonales, car les levées sont de plus en plus lourdes et contraignantes.

Le Maire souligne la difficulté à estimer le budget pour les coûts de ramassage et de retraitement, car la commune ignore encore les volumes.

Mme Magali Ouedraogo explique que CSD Ingénieurs essaiera de chiffrer ces coûts sur la base des données et factures précédentes.

La première levée pourrait générer de plus grosses quantités, car des habitants stockaient peut-être quelques encombrants chez eux avant de louer une benne. Tous les éléments ne sont pas encore maîtrisés, conclut **le Maire**.

Mme Danièle Yakoubian

Néant.

4. Communications du Bureau

Le Président n'a pas de communication à annoncer.

5. Présentation du budget de fonctionnement et des investissements 2025

M. Alexandre Sizonenko passe la présidence à **Mme Michèle Tischhauser**.

M. Éric Wyss annonce que la CF s'est réunie ce lundi afin d'étudier le projet de budget 2025. **M. Éric Solèr**, comptable, a répondu aux questions des commissaires. Le premier projet de budget faisait apparaître un excédent de charges assez important; des mesures ont été proposées en vue d'atténuer ce résultat et de s'approcher au mieux d'un équilibre budgétaire, ce qui a abouti à la seconde version que les élus ont reçue en format 6F 7N. Grâce à ces mesures, l'excédent de charges s'élève désormais à Fr. 23'593,99. **M. Éric Wyss** commente les écarts les plus pertinents entre 2024 et 2025.

o – Administration générale

M. Éric Wyss annonce que l'augmentation de ce poste est induite par la fin de la législature, compte tenu des indemnités des magistrats sortants.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une obligation légale suite à une décision du Conseil d'État. Ce poste comprend aussi la compensation des Conseillers municipaux.

Sur une question de **M. Alexandre Sizonenko**, **Mme Myriam Rivollet** confirme que seuls les Exécutifs sortants recevront cette indemnité de fin de fonction dont le total doit néanmoins être provisionné.

0120.00.31000.00 – Fournitures Imprimés Publicité

Le montant de Fr. 10'000.- est une charge exceptionnelle liée aux frais de vote et élections municipales, indique **M. Éric Wyss**.

Le Maire explique qu'il s'agit des frais d'impression des livrets et bulletins de vote.

Ce montant est calculé sur la base du nombre d'électeurs, ajoute **Mme Myriam Rivollet**.

0220.00.30100.00 – Salaire du personnel

M. Éric Wyss annonce que la différence de Fr. 8'500.- est due à l'indexation des salaires du personnel, ainsi qu'à l'augmentation décidée (2 %). Cette ligne a également un effet sur les cotisations sociales.

0220.00.31130.00 – Acquisition matériel informatique

L'augmentation de ce poste s'explique par le remplacement du routeur de la commune, vivement recommandé.

Le Maire précise que les pièces de rechange n'existent plus.

1500.00.31010.00 – Matériel d'exploitation – fournitures

M. Éric Wyss indique que la hausse de Fr. 2'000.- est liée à divers équipements supplémentaires (habillement, matériel, éclairage, etc.), demandés par le commandant des pompiers.

1500.00.31130.00 – Acquisition matériel informatique

Le montant de Fr. 500.- concerne un achat de logiciel pour les pompiers (suivi des activités).

1626.00.36120.00 – Dédommagements ORPC Seymaz

L'augmentation est due au départ du collaborateur évoqué plus haut, indique **M. Éric Wyss**.

Ainsi qu'à une légère augmentation des soldes de la PC, ajoute **le Maire**.

2180.00.36120.00 – GIAP activités parascolaires

M. Éric Wyss rappelle que ce budget, incompressible, n'est pas du ressort de la commune.

2192.00.31700.00 – Frais de transport élèves.

La hausse est liée à l'augmentation annoncée par l'entreprise de transport, explique **M. Éric Wyss**.

Le Maire indique que l'Exécutif a reçu le DIP, la semaine dernière. Ce coût pourrait être plus élevé.

M. Robin Vidonne demande si la commune n'aurait pas intérêt à acheter un minibus pour assurer les navettes des élèves entre Gy et Presinge, avec ce budget.

Le Maire rappelle que le transport des enfants est soumis à une législation très stricte. Sans compter les salaires et charges sociales qui en découleraient.

Mme Myriam Rivollet souligne que la charge réelle pour Gy est de Fr. 25'000.-, compte tenu de la participation du DIP (2192.00.46110.00) et de Presinge (2192.00.46120.00).

3290.00.31300.04 – Fêtes communales diverses

M. Éric Wyss indique que l'augmentation de Fr. 5'000.- est liée au 175^e anniversaire de la commune, l'année prochaine.

3290.00.36360.00 – Subventions aux associations culturelles

La commune subventionnera désormais les Gytans inscrits à l'école de musique de Meinier, explique **M. Éric Wyss**.

Le Maire ajoute que Meinier subventionnait chaque élève à hauteur de Fr. 1'200.-, quel que soit leur domicile. Ce ne sera plus le cas. Selon la liste des élèves, quatre Gytans fréquentent l'école de musique, d'où une augmentation tout à fait légitime de Fr. 4'800.-.

3420.00.31300.00 – Prestations de service

M. Éric Wyss annonce que la hausse de Fr. 8'000.- concerne les entretiens des jeux de l'école et du parc. De plus, un test sur le revêtement du sol sera effectué (absorption des chocs).

Le Maire précise que le budget ne prévoit pas le remplacement éventuel du sol.

3420.10.31300.04 – Anniversaires aînés et petits déjeuners

M. Éric Wyss rappelle qu'il y aura davantage d'anniversaires, l'année prochaine, d'où la hausse de Fr. 1'800.-.

Malgré le fait que la commune ait modifié la directive idoine en réduisant la fréquence des cadeaux, complète **le Maire**.

Mme Magali Ouedraogo ajoute que la CS travaillera sur une nouvelle directive pour le début de l'année prochaine.

5451.00.36120.00 – GIPE crèche intercommunale, 5451.00.36120.01 – Jardin d'enfants, 5451.00.36360.00 – Subvention association Koala

M. Éric Wyss explique que ces trois budgets, incompressibles, ne sont pas du ressort de la commune.

Mme Myriam Rivollet précise, concernant Koala (accueillantes familiales de jour), que ce chiffre pourrait potentiellement augmenter de Fr. 2'800.- en fonction du nombre d'inscriptions en cours d'année.

À l'heure actuelle, 1,5 enfant (ETP) fréquente Koala, ajoute **M. Éric Wyss**. Le budget du jardin d'enfants a été réduit de Fr. 38'000.- ; la commune a peu d'informations sur le nombre de petits Gytans qui fréquentent le jardin d'enfants.

Le Maire rappelle qu'en 2023, la commune avait eu une mauvaise surprise avec près de Fr. 40'000.- supplémentaires. Gy n'a pas encore reçu la facture pour 2024. Compte tenu de la LIPAD, la commune ne peut obtenir une liste nominative des enfants. De plus, l'agrandissement de la crèche intercommunale a engendré des changements structurels et le jardin d'enfants a été transféré à Jussy. L'Exécutif pense qu'il n'y a plus de petits Gytans inscrits au jardin d'enfants.

Mme Myriam Rivollet ajoute que les Fr. 12'000.- inscrits au budget se basent sur les années antérieures.

6150.00.31300.00 – Prestations de service

M. Éric Wyss annonce que cette augmentation, ponctuelle, de Fr. 6'500.- s'explique par le souhait de réaménager le rond-point à l'entrée de la commune (plantations et mise en place d'un arrosage automatique).

6220.00.36370.00 – Subventions TPG

Compte tenu du recours déposé contre la gratuité pour les moins de 25 ans, la CF a préféré faire preuve de prudence et maintenir le budget 2024.

7100.00.31400.00 – Entretien fontaines publiques

Les fontaines publiques ayant été rénovées en 2024, le budget de Fr. 8'000.- n'a pas été reconduit en 2025. Les problématiques constatées a posteriori devraient être prises en charge par la garantie.

7200.00.31430.00 – Travaux d'entretien canalisations drainages

Le Maire annonce que les coûts des travaux sur le collecteur commun avec Corsier (Fr. 35'000.-) et le collecteur commun avec Jussy (Fr. 11'000.-) seront soumis au conseil en début d'année par voie de délibération.

7301.00.31300.00 – Frais de transport déchets

M. Éric Wyss indique que l'augmentation de Fr. 10'000.- est liée aux frais de transport pour la levée au porte-à-porte des encombrants.

7301.00.31300.07 – Mobilitri

La diminution de Fr. 13'000.- consécutive au retrait de Gy du système Mobilitri compense l'augmentation ci-dessus.

7500.00.31300.00 – Prestations de tiers

L'augmentation de Fr. 1'000.- est induite par le traitement du rumex dans la prairie fleurie.

7500.00.31400.00 – Plantation d'arbres

L'augmentation de Fr. 62'000.- est liée au projet Viridis, dont le budget a été voté par le Conseil municipal. Celle-ci sera compensée par des subventions cantonales et d'autres organismes (Fr. 55'800.- en tout, cf. 7500.00.46310.00 et 7500.00.46360.00).

9100.00.40000.00 – Impôts sur revenus PP année fiscale

La CF a proposé une augmentation de 5 % de la prévision des recettes fiscales en fonction du coût de revient du centime additionnel, explique **M. Éric Wyss**.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une prérogative de la commune, ce qui lui permet d'équilibrer son budget (idem 9100.00.40010.00). La dernière estimation de l'AFC est attendue fin octobre.

9300.00.36227.00 – Contribution versée à la péréquation financière

M. Éric Wyss relève qu'en 2024, la commune était bénéficiaire de la péréquation financière (Fr. 203'578.-). La situation sera inversée en 2025, car la commune sera contributrice à hauteur de Fr. 41'297.-, ce qui induira un écart de Fr. 250'000.-, soit environ 10 % du budget communal. C'est l'un des éléments-clés qui ont grevé le projet de budget 2025.

M. Éric Wyss rappelle que certaines dépenses ont été retirées du budget (elles feront l'objet de crédits supplémentaires votés en cours d'année), réduites ou supprimées (jardin d'enfants, fontaines, etc.). De plus, la commission a réévalué de 5 % le coût de revient du centime additionnel. Par conséquent, l'excédent de charges s'élève à Fr. 23'593,99, le déficit autorisé par la RFFA étant fixé à Fr. 33'000.- pour la commune. Les dernières prévisions de l'AFC ne sont pas encore connues.

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

En conclusion, **M. Éric Wyss** indique que Mme Myriam Rivollet a fourni aux commissaires un état des lieux du suivi budgétaire au 31 août 2024. Les charges sont globalement bien maîtrisées et les écarts par rapport au budget peu nombreux, avec un total global de Fr. 58'000.-.

Mme Myriam Rivollet explique que le suivi budgétaire a d'ores et déjà été revu à la baisse avec M. Éric Solèr grâce à la correction de certaines écritures, par exemple la fête des promotions.

Le Maire rappelle que les comptes étant votés sous la version 2F 2N, il est possible qu'il n'y ait aucun dépassement sur le résultat final.

M. Éric Wyss souligne que les budgets communaux sont assez proches de la réalité, ce qui est réjouissant. La CF recommande au Conseil municipal d'approuver, lors de la prochaine plénière, le projet de budget 2025.

Mme Michèle Tischhauser redonne la présidence à **M. Alexandre Sizonenko** qui remercie vivement toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet de budget.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

En l'absence de M. Jérôme Lardenois-Robert, **M. Éric Wyss** rappelle que la CJ a organisé une activité jeunesse le 5.10.2024 à Gy (Archery Tag). Celle-ci a rencontré beaucoup de succès et une trentaine d'enfants ont participé. Un food-truck était installé sous les Tilleuls à midi, dont le repas a aussi été fortement apprécié. D'autres personnes sont également venues se restaurer.

La CJ souhaite proposer une nouvelle activité avant la fin de l'année, le 16 ou le 23.11.2024 (karting, bowling ou R'Jump, à voir selon disponibilités et budget).

Mme Myriam Rivollet annonce que selon les informations obtenues ce jour, le karting ne sera pas disponible le 23.11.2024. La date du 16 est donc retenue pour une sortie karting. Elle transmettra cette information à M. Jérôme Lardenois-Robert et Mme Danièle Yakoubian.

Le CJ a aussi évoqué le budget 2025, qui est aligné avec le budget 2024, conclut **M. Éric Wyss**.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

En l'absence de Mme Léonie Dunand, **M. Robin Vidonne** indique que la commission ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Sociale (CS)

M. André Ferrez annonce que la CS s'est réunie le 15.10.2024. Le PV n'étant pas encore approuvé, il énumère les points à l'ordre du jour : marché de Noël, cadeaux des aînés et divers. Pour le marché de Noël du 1.12.2024, la CS aura besoin d'aide samedi et dimanche matin.

Le prochain petit déjeuner des aînés aura lieu le 15.11.2024.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser indique que la commission ne s'est pas réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss a communiqué son rapport sous le point 5.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko annonce que la date de la séance a été déplacée.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss indique que la commission a, lors de sa séance du 23.9.2024, présélectionné quatre associations œuvrant dans le domaine de l'aide sociale et deux associations actives dans l'aide humanitaire parmi les demandes reçues lors du troisième trimestre, toujours dans les thèmes : guerres, violences et discriminations.

La CDS se réunira le 25.11.2024 afin de sélectionner définitivement les associations retenues tout au long de l'année et ventiler le budget idoine.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

7. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à définir.
- Commission Finances – à définir.
- Commission Jeunesse – à définir.
- Commission Patrimoine – à définir.
- Commission Sociale – à définir.
- Commission Urbanisme – à définir.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 25.11.2024.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – jeudi 21 novembre 2024.

Le **Président** annonce les dates des séances plénières du Conseil municipal pour l'année prochaine : 16 janvier, 20 février, 27 mars, 17 avril, 15 mai (approbation des comptes 2024), 2 juin (séance d'installation du nouveau Conseil municipal) et 26 juin 2025.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h43.


M. Alexandre Sizonenko
Président


Mme Michèle Tischhauser
Vice-présidente


Mme Myriam Rivollet
Secrétaire

